

Vendredi 3 septembre, à l'invitation de Robert VILA, maire de Saint-Estève et Président de Perpignan Méditerranée Métropole, je me suis rendu dans les locaux de l'agglomération afin d'intervenir sur les enjeux de l'hydrogène.

En effet, en ma qualité de membre de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable du Sénat, j'ai été chargé, en novembre 2020, de rapporter les crédits du projet de loi de finances pour 2021 relatifs à la transition énergétique et au climat, et notamment ceux consacrés à l'hydrogène.

Je suis donc venu expliquer devant les maires de la communauté urbaine les enjeux pour la France et notre territoire de cette énergie.

La France et les pays membres de l'Union Européenne ont emboité le pas à la Commission européenne qui a décidé de lutter contre le dérèglement climatique en privilégiant le développement des sources d'énergie les moins polluantes, dites « renouvelables ». La Commission a ainsi présenté, début 2020, un plan hydrogène renouvelable, l'objectif étant de parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050.

En conséquence, comme les autres pays européens, la France a adopté, en septembre 2020, un « plan hydrogène » très ambitieux pour les prochaines années. La mise en œuvre de ce plan a nécessité la création d'un cadre législatif spécifique. Il s'agit de l'ordonnance du 17 février 2021, prise en application de l'article 52 de la loi du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat. Cette loi a habilité le gouvernement à définir un cadre de soutien et de traçabilité de l'hydrogène renouvelable et bas carbone.

La France a donc présenté, en septembre 2020, un plan de relance de grande ampleur. Ce plan dédie à la filière hydrogène, 2 milliards d'euros pour les années 2021 et 2022, qui seront portés à 3,4 milliards en 2023, pour finalement atteindre 7,2 milliards en 2030.

Cette stratégie comporte trois objectifs :

- Installer suffisamment d'électrolyseurs pour apporter une contribution significative à la « décarbonation » de l'économie.

Le gouvernement prévoit de produire 6,5 GW de capacité d'hydrogène décarboné d'ici 2030. Il envisage un soutien simultané de l'offre (via un appui au développement d'usines d'électrolyse) et de la demande (via un mécanisme de complément de rémunération) pour

soutenir le développement des énergies renouvelables. L'objectif est de remplacer progressivement l'hydrogène « gris », actuellement utilisé dans l'industrie.

- Développer les mobilités propres pour les véhicules lourds. La stratégie du gouvernement repose là aussi sur un soutien simultané à l'offre et à la demande, d'une part, avec des appels à projets incitant les acteurs industriels à se tourner vers la production de véhicules à hydrogène, et d'autre part, en soutenant l'intégration de mobilités à hydrogène à l'échelle des territoires.

- Construire en France une filière industrielle créatrice d'emplois et garante de notre maîtrise technologique par un soutien à la recherche, l'innovation et le développement de compétences dans la filière hydrogène.

L'hydroélectricité pourrait apparaître comme une chance pour notre région et bien entendu, notre département, car elle offre une alternative intéressante au solaire et à l'éolien : comme le nucléaire, l'hydroélectricité présente les avantages d'être préexistant, disponible en permanence et décarboné.

Et c'est là que notre région Occitanie se trouve très bien placée et plus précisément notre département : elle est la 2ème région de France en capacité de production d'énergie hydraulique avec ses barrages pyrénéens au nombre de sept dans notre département.

De quoi promettre un bel avenir à l'hydrogène.

